

80



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

AMBASSADE DU SENEGAL

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
26, CHEMIN DE JOINVILLE –
1216 – COINTRIN – SUISSE
tel : (4122) 918 02 30
fax : (4122) 74 00 711
E-mail : mission.senegal@ties.itu.int

Genève, le 24 mai 2012

DECLARATION DU SENEGAL
A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE L'INDE

Madame la Présidente,

Je remercie la délégation de haut niveau de l'Inde pour la qualité de son exposé préliminaire, ainsi que pour celle des explications subséquentes et la félicite pour les mesures prises depuis son passage au titre du 1^{er} cycle de l'EPU et consignées dans le rapport national.

Ma délégation note en particulier la série de lois adoptées, afin de renforcer les droits des femmes et des enfants, ainsi que ceux liés à l'éducation, à l'emploi, à l'accès à l'information, à l'environnement et à l'accès à la justice.

Dans le domaine des droits civils et politiques, il est fait état dans le rapport national de ce que les Autorités indiennes entendent faire respecter les droits de l'homme en toutes circonstances, y compris dans le contexte des défis sécuritaires qui se posent à elles, grâce à des mesures appropriées.

Au titre des droits économiques, sociaux et culturels, ma délégation relève que le développement est érigé en impératif et matérialisé à travers le onzième plan quinquennal visant à améliorer de manière conséquente les conditions de vie des populations.

Pour terminer, je voudrais faire les deux recommandations suivantes :

- 1) Redoubler les efforts accomplis dans les domaines de l'éducation et de la santé ;**
- 2) Assurer une meilleure protection aux personnes handicapées et aux personnes âgées.**

Je vous remercie.